# Vie des affaires III

**UE 18**

**Enseignant(s) responsable de l'UE :** Natasha GRITTEN

| | |
|---|---|
| **Année d'études** | Bloc 2 |
| **Acronyme** | DRU21VDA4 |
| **Nombre de crédits ECTS** | 5 (facteur de pondération) |
| **Volume horaire** | 60 h (Q1 60 / Q2 0) |
| **Période de l'année** | Quadrimestre 1 |
| **Niveau du cycle** | 1er cycle |
| **Cadre européen de certification** | Niveau 6 |
| **Caractère dans le programme** | Cours obligatoire dans le programme |
| **Langue(s) d'enseignement** | Français |
| **Coordonnées du service** | Campus d'Anderlecht, Avenue Émile Gryzon 1 (bât. 4C), 1070 Anderlecht |
| **Mode d'évaluation** | Unité évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage |
| **UE prérequises** | Néant |
| **UE corequises** | Néant |

## Liste des activités d'apprentissage

| Activité d'apprentissage | Volume horaire | ECTS | Présence obligatoire |
|---|---|---|---|
| **DR21DRINT** Droits intellectuels | 15 | 1 | NON |
| **DR21DRCOM** Droit de l'entreprise | 45 | 4 | NON |

## Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **RE02.2** ARES. 2.2 Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.
- **RE04.4** ARES. 4.4 Développer un esprit de synthèse

## Autres connaissances ou compétences prérequises

Néant.

## Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

### Droits intellectuels

**Objectifs**
Connaître les différents droits intellectuels et leur protection
**Contenu**
Droit d'auteur et droits voisins Brevets Marques Dessins et Modèles

### Droit de l'entreprise

**Objectifs**

Comprendre les règles qui gouvernent le droit économique

Connaître les obligations imposées aux entrepreneurs

Connaître les différents types de sociétés, leurs avantages et inconvénients

Comprendre les procédures de protection des entreprises (faillite et continuité)

Amener les étudiants à être capables de trouver une solution à une question juridique par la recherche et l'analyse des textes adéquats.

**Contenu**

Les différentes notions utiles (entrepreneur, compétence des tribunaux,...)

Les règles préalables à l'exploitation d'une entreprise

L'exploitation d'une entreprise en personne physique ou en société

Les pratiques du commerce et la protection des consommateurs

Les principaux types de sociétés

La faillite et la continuité des entreprises

Les marchés publics

## Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

### Droits intellectuels

Cours théorique avec une participation active des étudiants dans la recherche et le traitement de l'information

### Droit de l'entreprise

Cours théorique avec une participation active des étudiants dans la recherche et le traitement de l'information

## Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

### Droits intellectuels

Identifier le(s) droit(s) intellectuel(s) intervenant dans une situation donnée
Expliquer le mode de protection du droit et la méthode pour obtenir cette protection

### Droit de l'entreprise

Conseiller utilement un entrepreneur ou un consommateur dans ses activités professionnelles et/ou contractuelles

## Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

## Description des références et des supports complémentaires

| Description | Accès à la source | URL |
|---|---|---|
| **Droit de l'entreprise :**<br><br>Power point | Ce support de cours est disponible sur le campus numérique | — |
| **Droits intellectuels :**<br><br>Power point | Ce support de cours est disponible sur le campus numérique | — |
| **Droits intellectuels :** Législation | sur internet | — |

| | | |
|---|---|---|
| **Droit de l'entreprise :**<br><br>Législation applicable en vigueur | Ce support de cours est disponible sur internet | — |

## Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

**Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage.**

**Méthode d'intégration :**

- Si aucune des notes des différentes AA qui composent l'UE ne se situe en deçà de 8/20, c'est la technique de la moyenne arithmétique pondérée qui est appliquée.
- Si la note d'une ou plusieurs AA composant une UE se situe en deçà de 8/20, la note finale de l'UE correspondra à la plus mauvaise des notes reçues.

### Janvier

**Droits intellectuels — méthode d'intégration : 20 %**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Examen oral | 100 % | Type de questions : Questions ouvertes | Examen à livre : Livre fermé |

Consignes pour le cours et l'examen.

Le power point publié sur le campus numérique constitue la table des matières du cours et doit être complété par ce qui sera dit au cours. L'ensemble (power point et notes prises au cours) constitue la matière d'examen. Tout autre document publié sur le campus numérique sera également considéré comme faisant partie de la matière d'examen. L'étudiant qui sollicite une information quelle qu'elle soit (question sur la matière, administrative, organisationnelle,...) la posera exclusivement oralement durant les heures de cours et/ou durant la ou les séances de questions/réponses organisées et/ou lors de la visite des copies de manière à ce que tous les étudiants reçoivent les mêmes informations.

L'examen oral se fait avec un temps de préparation pour les étudiants qui seront présents à la première heure indiquée sur l'horaire (sauf arrangement écrit avec l'enseignant examinateur). Les présences seront prises à ce moment et on établira le cas échéant un ordre de passage. Les étudiants qui seront absents lors de la prise des présences renoncent expressément au temps de préparation et ne seront interrogés que s'ils se présentent avant la sortie du dernier étudiant interrogé. Pour la préparation et l'examen, les étudiants seront en possession de quoi écrire et, s'ils le souhaitent, de toute législation non annotée (les soulignements, surlignements et post-it sont autorisés).

**Droit de l'entreprise — méthode d'intégration : 80 %**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Examen oral | 100 % | Type de questions : Questions ouvertes | Examen à livre : Livre fermé |

Consignes pour le cours et l'examen.

Le power point publié sur le campus numérique constitue la table des matières du cours et doit être complété par ce qui sera dit au cours. L'ensemble (power point et notes prises au cours) constitue la matière d'examen. Tout autre document publié sur le campus numérique sera également considéré comme faisant partie de la matière d'examen. L'étudiant qui sollicite une information quelle qu'elle soit (question sur la matière, administrative, organisationnelle,...) la posera exclusivement oralement durant les heures de cours et/ou durant la ou les séances de questions/réponses organisées et/ou lors de la visite des copies de manière à ce que tous les étudiants reçoivent les mêmes informations.

L'examen oral se fait avec un temps de préparation pour les étudiants qui seront présents à la première heure indiquée sur l'horaire (sauf arrangement écrit avec l'enseignant examinateur). Les présences seront prises à ce moment et on établira le cas échéant un ordre de passage. Les étudiants qui seront absents lors de la prise des présences renoncent expressément au temps de préparation et ne seront interrogés que s'ils se présentent avant la sortie du dernier étudiant interrogé. Pour la préparation et l'examen, les étudiants seront en possession de quoi écrire et, s'ils le souhaitent, de toute législation non annotée (les soulignements, surlignements et post-it sont autorisés).

| Août | | | |
|---|---|---|---|
| **Droits intellectuels — méthode d'intégration : 20 %** | | | |
| Examen oral | 100 % | Type de questions : Questions ouvertes | Examen à livre : Livre fermé |
| Consignes pour le cours et l'examen.<br><br>Le power point publié sur le campus numérique constitue la table des matières du cours et doit être complété par ce qui sera dit au cours. L'ensemble (power point et notes prises au cours) constitue la matière d'examen. Tout autre document publié sur le campus numérique sera également considéré comme faisant partie de la matière d'examen. L'étudiant qui sollicite une information quelle qu'elle soit (question sur la matière, administrative, organisationnelle,...) la posera exclusivement oralement durant les heures de cours et/ou durant la ou les séances de questions/réponses organisées et/ou lors de la visite des copies de manière à ce que tous les étudiants reçoivent les mêmes informations.<br><br>L'examen oral se fait avec un temps de préparation pour les étudiants qui seront présents à la première heure indiquée sur l'horaire (sauf arrangement écrit avec l'enseignant examinateur). Les présences seront prises à ce moment et on établira le cas échéant un ordre de passage. Les étudiants qui seront absents lors de la prise des présences renoncent expressément au temps de préparation et ne seront interrogés que s'ils se présentent avant la sortie du dernier étudiant interrogé. Pour la préparation et l'examen, les étudiants seront en possession de quoi écrire et, s'ils le souhaitent, de toute législation non annotée (les soulignements, surlignements et post-it sont autorisés). | | | |
| **Droit de l'entreprise — méthode d'intégration : 80 %** | | | |
| Examen oral | 100 % | Type de questions : Questions ouvertes | Examen à livre : Livre fermé |
| Consignes pour le cours et l'examen.<br><br>Le power point publié sur le campus numérique constitue la table des matières du cours et doit être complété par ce qui sera dit au cours. L'ensemble (power point et notes prises au cours) constitue la matière d'examen. Tout autre document publié sur le campus numérique sera également considéré comme faisant partie de la matière d'examen. L'étudiant qui sollicite une information quelle qu'elle soit (question sur la matière, administrative, organisationnelle,...) la posera exclusivement oralement durant les heures de cours et/ou durant la ou les séances de questions/réponses organisées et/ou lors de la visite des copies de manière à ce que tous les étudiants reçoivent les mêmes informations.<br><br>L'examen oral se fait avec un temps de préparation pour les étudiants qui seront présents à la première heure indiquée sur l'horaire (sauf arrangement écrit avec l'enseignant examinateur). Les présences seront prises à ce moment et on établira le cas échéant un ordre de passage. Les étudiants qui seront absents lors de la prise des présences renoncent expressément au temps de préparation et ne seront interrogés que s'ils se présentent avant la sortie du dernier étudiant interrogé. Pour la préparation et l'examen, les étudiants seront en possession de quoi écrire et, s'ils le souhaitent, de toute législation non annotée (les soulignements, surlignements et post-it sont autorisés). | | | |